**PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES DU CSA SUR L'ÉLABORATION DE DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET LA NUTRITION**

**MODÈLE DE SOUMISSION**

1. **Le chapitre 1 reflète-t-il adéquatement la situation actuelle de la malnutrition et ses causes et impacts connexes, notamment dans la ligne des objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ? Quels sont les problèmes sous-jacents qui empêchent aujourd'hui les systèmes alimentaires de fournir des régimes alimentaires sains ?**

|  |
| --- |
| L’état des lieux actuel de la malnutrition sous toutes ses formes dans le monde et particulièrement au Mali (dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral, obésité) est bien rapporté dans le projet de Directives volontaires soumis à notre appréciation. Il est en cohérence avec les ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, mis en œuvre au Mali dans le contexte de l’atteinte de la sécurité alimentaire nationale (ODD 2 et cible 2.2). Institutions chargées de la mise en œuvre : ministères (santé et hygiène publique, agriculture, élevage/pêche, environnement, promotion de la femme, de la famille et de l’enfant, solidarité), collectivités territoriales, partenaires au développement.  En additif aux problèmes sous-jacents cités dans le **&24** de l’introduction, on peut signaler, dans le cas du Mali, *l’insécurité sociale et le mauvais usage des engrais et des pesticides* (dosage non contrôlé) avec des conséquences multiples sur la santé, notamment les maladies alimentaires non transmissibles. |

1. **Quels devraient être les principes directeurs capables de promouvoir des systèmes alimentaires durables qui améliorent la nutrition et favorisent des régimes alimentaires sains ? Quels sont vos commentaires sur les principes énoncés au chapitre 2? Sont-ils les plus appropriés à votre contexte national/régional ?**

|  |
| --- |
| Ces principes directeurs du chapitre 2 sont les suivants. Mes commentaires suivent en police Italique : 1. **Approche systémique, globale et fondée sur des faits concrets.** Promouvoir une approche systémique, globale et fondée sur des faits concrets dans laquelle on considère les systèmes alimentaires dans leur globalité, on cherche à maximiser les résultats simultanément dans toutes les dimensions de la durabilité, et on examine les causes multidimensionnelles de la malnutrition sous toutes ses formes :

 *après l’adoption des Directives volontaires par le CSA, ce principe s’alignera au Mali, sur la politique des pôles de développement Agricole (Agropoles), déjà élaborée mais non encore mise en route.*1. **Politiques cohérentes et adaptées au contexte.** Contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et d’investissements cohérents, adaptés au contexte et fondés sur des éléments concrets, grâce à des actions coordonnées entre les différents acteurs et dans tous les secteurs pertinents aux niveaux international, régional, national et sous-national :

*ce principe rappelle fort utilement l’approche One health/Un seule santé, lancée au Mali avant 2014.*1. **Des gens en bonne santé, une planète en bonne santé.** Favoriser des politiques qui visent à améliorer les moyens d’existence, la santé et le bien-être de la population et à renforcer la durabilité de la production et de la consommation alimentaires ainsi que la protection de la biodiversité et des écosystèmes :

*ce principe rappelle fort utilement l’approche One health/Un seule santé, lancée au Mali avant 2014, mais redynamisée à partir de cette date, comme réponse à l’épisode d’Ebola. Cette redynamisation avait abouti à une forte mobilisation nationale des parties prenantes au-delà du seul ministère de la santé et de l’hygiène publique.*1. **Égalité des sexes et autonomisation des femmes.** Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles en respectant leurs droits et en soulignant combien il est important de créer les conditions d’un engagement fort des femmes dans la création de systèmes alimentaires qui peuvent améliorer la nutrition :

 *ce principe à portée transversale doit être validé parmi les priorités car la question de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes impacte beaucoup, négativement, sur les conditions de vie des femmes (et par conséquent sur la bonne nutrition des enfants qu’elles élèvent) dans les ménages en Afrique au sud du Sahara. Au Mali, une politique Genre et Développement (G&D) est mise en œuvre il y a plus d’une décennie pour améliorer cette situation.*1. **Connaissances et sensibilisation en matière de nutrition**. Renforcer l’éducation nutritionnelle aux niveaux des individus et des communautés afin de faciliter les décisions des producteurs, des transformateurs d’aliments et des consommateurs et de favoriser des choix éclairés sur les produits alimentaires en vue de l’adoption de pratiques alimentaires saines :

*ce principe éclaire déjà sur les mesures d’accompagnement, entre autres, que les parties prenantes doivent mettre en place.* 1. **Concrétisation du droit à l’alimentation**. Favoriser la concrétisation progressive du droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale au moyen de systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles, résilients et multiformes :

 *ce principe serait plus digestible sans la terminologie « droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale… ». En effet, on peut penser qu’à l’opposé, il y a, quelque part, un « refus » ou mieux une «  non autorisation »* à une nourriture suffisante……. ! 1. **Renforcement des capacités.** Renforcer les capacités humaines et institutionnelles, en particulier parmi les acteurs de la nutrition et des systèmes alimentaires, s’agissant de lutter contre toutes les formes de malnutrition et de renforcer les effets et la durabilité des programmes de nutrition ainsi que d’en élargir la portée :

c’est *l’une des mesures transversales les plus importantes parmi tant d’autres.*  |

1. **Sur la base des domaines politiques identifiés au chapitre 3 et des facteurs favorables suggérés au paragraphe 41 du Projet zéro, quels sont les points d'entrée politiques que le chapitre 3 devrait couvrir, compte tenu de la nécessité de favoriser la cohérence des politiques et de remédier à leur dispersion?**

|  |
| --- |
| Les points d’entrée pour la transformation des systèmes alimentaires en vue d’une meilleure nutrition  que les Directives volontaires pourraient utilisés sont (cadre conceptuel présenté dans le rapport du HLPE) :* les chaînes d’approvisionnement alimentaire,
* les environnements alimentaires,
* et le comportement des consommateurs.
 |

1. **Pouvez-vous donner des exemples précis de politiques, d'interventions, d'initiatives, d'alliances et d'arrangements institutionnels nouveaux qui devraient être envisagés, ainsi que des défis, des contraintes et des compromis se rapportant aux trois composantes des systèmes alimentaires présentés au chapitre 3 ? Selon vous, à quoi ressemblerait le système alimentaire « idéal », et sur quels objectifs/mesures peut-on s'appuyer pour orienter l'élaboration des politiques ?**

|  |
| --- |
| **A propos du système alimentaire « idéal »**. Quel sens veut-on donner au mot « idéal » si :* la typologie des systèmes alimentaires proposée dans le rapport du Groupe d’experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) définit trois grands types de systèmes alimentaires: 1) les systèmes alimentaires traditionnels; 2) les systèmes alimentaires mixtes; et 3) les systèmes alimentaires modernes et que chacun de ces systèmes comprend trois composantes qui constituent des ‘’points d’entrée ou de sortie’’ de la nutrition : *les chaînes d’approvisionnement alimentaire, les environnements alimentaires et le comportement des consommateurs.* ?

Dans chacun de ces systèmes, le comportement des consommateurs (choix alimentaires) est une question de niveau de vie, de pouvoir d’achat et de changements conséquents des habitudes alimentaires. Tous ces paramètres ont une influence sur les régimes alimentaires qui orientent les systèmes alimentaires et la nutrition.  |

1. **En quoi ces Directives volontaires, une fois adoptées par le CSA, seraient-elles plus utiles aux différentes parties prenantes, en particulier aux niveaux national et régional ?**

|  |
| --- |
| N’étant pas contraignantes comme les normes,Les Directives volontaires serviront d’outils d’aide :  *à la planification, à la conception, à la révision et à l’évaluation des politiques, les investissements et les arrangements institutionnels efficaces qui permettent de s’attaquer à la malnutrition sous toutes ses formes. Dès lors les niveaux national et régional seront les plus concernés par l’emploi des Directives volontaires, une fois adoptées.* |